

COMMUNE DE SISTERON
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L 2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Le Conseil Municipal de la Commune de SISTERON se réunira en séance ordinaire
LE JEUDI 29 AOUT 2019 à 18 H 30 Salle du Conseil Municipal

Fait à SISTERON, le 23 AOUT 2019

Le Maire,

Daniel SPAGNOU

ORDRE DU JOUR

1°) Compte rendu des actes passés entre le 26.07.2019 et le 22.08.2019 conformément à la délibération du 24.11.2016 de délégation du conseil municipal au maire de certaines de ses attributions

2°) Compte rendu des actes passés entre le 26.07.2019 et le 22.08.2019 (marché) conformément à la délibération du 24.11.2016 de délégation au maire en matière de marchés publics en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3°) Délibérations service Comptabilité :

- a) Budget principal exercice 2019-virement de crédits 3
- b) Autorisation vente appartement Marseille de la succession Leydet
- c) Remboursement dépenses engagées par l'animatrice du camping
- d) Remise gracieuse à M Jean-Luc VICAT, régisseur suppléant des Droits de Place suite à erreur d'encaissement
- e) Remise gracieuse à M Eric BREMARD, régisseur titulaire des horodateurs suite à différences sur encaissement
- f) Charge exceptionnelle

4°) Délibération service Secrétariat Général :

- a) Modification des statuts de la CCSB : restitution à la commune du POET de la compétence "gestion de l'agence postale du POET"

5°) Délibérations Services Techniques :

- a) Concession portant délégation de Service Public pour l'exploitation et l'animation, le développement et la valorisation de la Citadelle-Approbation du choix du concessionnaire-Approbation des termes de la convention-Autorisation du Maire à signer la convention de concession portant délégation de service public.
- b) Convention pour la réalisation et l'analyse d'impact d'un projet d'urbanisation sur le réseau public de distribution d'électricité par ENEDIS.
- c) Subvention OPAH/RU au bénéfice de Mme ROLLAND Claudine, propriétaire, occupant au 39 Chemin du Marras, parcelle BE 1754.
- d) Subvention OPAH/RU au bénéfice de Monsieur SOK Hervé, propriétaire, occupant au 43 Rue Mercerie, parcelle AS 433.

6°) Questions diverses

Aucune à ce jour.